



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 10 septembre 2018 à 19 h 45.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrienne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Edith Quirion, directrice générale / sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Eric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123437-09-2018 Il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 20 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 AOÛT 2018

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :
 - 4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2018 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
 - 4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

4.3 MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)

4.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

5. OMH : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

AQUEDUC – ÉGOUT - ORDURES

6. MANDAT – WSP :

6.1 RACCORDEMENT – USINE RCM MODULAIRE

6.2 RACCORDEMENT – MAISON EN RANGÉE, RUE DES ÉPINETTES

7. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET USÉE

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017

9. APPEL D'OFFRES : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

URBANISME – ENVIRONNEMENT – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. URBANISME : 30, 2^E RUE LAC-RAQUETTE - CABANON

FINANCES

11. COMPTES DU MOIS

12. EMPRUNT TEMPORAIRE :

12.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 220 571 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE DECOHESIONNEMENT ET DE PAVAGE DU RANG 9 SUD

12.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 341 000 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DANS LA RUE ST-THOMAS

TRAVAUX PUBLICS

13. PLAN DE SIGNALISATION – SECTEUR LAC-RAQUETTE

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

14. CLÔTURE TERRAIN DE TENNIS VS LIGNAGE PICKLEBALL
15. AIDE FINANCIÈRE :
 - 15.1 OTJ
 - 15.2 PROGRAMME DES COUCHES LAVABLES
16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME : DEMANDE D'ÉTUDE – PROJET DE RELOCALISATION

PERSONNEL

17. COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE : FORMATIONS
18. CORRESPONDANCE
19. RAPPORT DES COMITÉS
20. AUTRES ITEMS
21. PÉRIODE DE QUESTIONS
22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 27 AOÛT 2018

123438-09-2018 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 août 2018 et de la séance d'ajournement du 27 août 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés, comme rédigés, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT :

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 573-2018 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS RELATIFS À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET À LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 573-2018 établissant la tarification des permis et certificats relatifs à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à la Loi sur la qualité de l'Environnement.

Madame France Bégin dépose et présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement a pour



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

objet d'établir une tarification pour les permis et certificats relatifs à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la loi sur la qualité de l'Environnement.

4.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 574-2018 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 549-2016 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE (AVEC MODIFICATIONS)

Le conseiller, monsieur Marc Grenier, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 574-2018 remplaçant le règlement numéro 549-2016 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (avec modifications);

Monsieur Marc Grenier dépose et présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement a pour objet de remplacer le règlement numéro 549-2016 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Benoît-Labre (avec modifications).

4.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 575-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL

123439-09-2018 Le conseiller, monsieur Jonathan Pépin, donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 575-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal ;

Monsieur Jonathan Pépin dépose et présente le projet de règlement, remis, préalablement, aux membres du conseil et mentionne que le règlement a pour objet d'obliger l'installation d'une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

5. OMH : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Ce point est reporté à une prochaine séance.

6. MANDAT – WSP : :

6.1 RACCORDEMENT – USINE RCM MODULAIRE

123440-09-2018 **Considérant** que l'usine RCM Modulaire a déposé une demande de raccordement au réseau d'égout municipal pour la section de son bâtiment abritant les bureaux administratifs;

Considérant que pour ce faire, les services d'une firme d'ingénieur sont nécessaires pour la préparation d'une vue en plan du projet de raccordement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme WSP pour la somme de deux mille huit cents dollars (2 800 \$), taxes en sus selon les étapes suivantes :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

- Visite terrain avec un représentant de RCM et de l'entrepreneur pour bien localiser le raccordement au bâtiment et le tracé vers la station;
- Relevés de terrain et mise en plan;
- Évaluation sommaire du débit pour choisir le bon diamètre de conduite de branchement;
- Préparation d'une vue en plan et profil;
- Coordination entre la municipalité, l'usine RCM et l'entrepreneur.

6.2 RACCORDEMENT – MAISON EN RANGÉE, RUE DES ÉPINETTES

Ce point est reporté à une prochaine séance.

7. EXPLOITATION DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET USÉE

123441-09-2018 **Considérant** que le gouvernement provincial a mis en place un programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

Considérant que les municipalités de St-Théophile, St-Robert, St-Philibert et St-Gédéon-de-Beauce ont comme projet de mettre en commun les services d'une ressource pour la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ainsi que l'opération des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

Considérant que lesdites municipalités désirent connaître l'intérêt de notre municipalité à faire partie du regroupement;

Considérant que les informations obtenues quant au mode de fonctionnement du service après la formation de la ressource sont imprécises;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décliner l'invitation des municipalités de St-Théophile, St-Robert, St-Philibert et St-Gédéon-de-Beauce à faire partie du regroupement pour la mise en commun des services d'une ressource pour la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable ainsi que l'opération des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées dû aux informations imprécises quant au mode de fonctionnement du service.

8. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2017

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière dépose et présente le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2017.

9. APPEL D'OFFRES : CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

123442-09-2018 **Considérant** que le contrat pour la cueillette des ordures prend fin le 31 décembre 2018;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres public;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés à procéder à la publication de l'appel d'offres public sur le site SEAO et dans un journal régional; l'ouverture publique des soumissions est fixée à jeudi le 27 septembre à 11 h.

10. URBANISME : 30, 2^E RUE LAC-RAQUETTE - CABANON

123443-09-2018 **Considérant** que le 6 septembre 2017, un permis a été délivré aux propriétaires du 30, 2^e Rue Lac-Raquette pour la construction d'un bâtiment accessoire (remise);

Considérant qu'en vertu du plan d'implantation annexé au permis, la marge de recul latéral devait être de 5,5 pieds et la marge de recul avant devait être de 8 pieds;

Considérant que ledit permis de construction est devenu nul et sans effet à compter du 27 septembre 2017, date à laquelle, un arrêt de travaux a été donné par notre personne responsable de l'urbanisme;

Considérant qu'en dépit de l'arrêt des travaux, lesdits propriétaires ont poursuivi la construction et sont maintenant passibles d'une amende;

Considérant que dans leur lettre datée du 31 juillet 2018, lesdits propriétaires désirent négocier et proposent différentes pistes de solutions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir aucune des solutions proposées par lesdits propriétaires du 30, 2^e Rue Lac-Raquette et de leur exiger le dépôt d'une nouvelle demande de permis de construction afin de régulariser la construction de leur bâtiment accessoire (remise) en vertu des règlements d'urbanisme en vigueur.

11. COMPTES DU MOIS

123444-09-2018 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 289 580,47 \$ et d'autoriser leur paiement.

12. EMPRUNT TEMPORAIRE

12.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 554-2017 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 220 571 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET DE PAVAGE DU RANG 9 SUD

123445-09-2018 **Considérant** que des travaux de décohésionnement et de pavage dans le rang 9 Sud sont en cours ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire dans l'attente des versements des aides financières (taxe d'accise sur l'essence et AIRRL);

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un emprunt temporaire de l'ordre d'un million deux cent vingt mille cinq cent soixante et onze dollars



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

(1 220 571 \$) auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière; d'autoriser monsieur Eric Rouillard, maire et madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés à signer les documents.

12.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 341 000 \$ POUR DÉRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE PAVAGE DANS LA RUE ST-THOMAS

123446-09-2018 **Considérant** que des travaux de réfection et de pavage de la rue St-Thomas sont en cours ;

Considérant qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire dans l'attente des versements de l'aide financière (enveloppe discrétionnaire du député) et du financement à long terme de l'emprunt;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un emprunt temporaire de l'ordre de trois cent quarante et un mille dollars (341 000 \$) auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière; d'autoriser monsieur Eric Rouillard, maire et madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés à signer les documents.

13. PLAN DE SIGNALISATION – SECTEUR LAC-RAQUETTE

123447-09-2018 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 123319-05-2018, le service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé un plan de signalisation pour le rang St-Jean (Route des Bourque) – secteur Lac-Raquette ;

Considérant que ledit plan de signalisation a été déposé et présenté aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan de signalisation mentionné en préambule.

14. CLÔTURE TERRAIN DE TENNIS VS LIGNAGE PICKLEBALL

123448-09-2018 **Considérant** que le montant budgétaire alloué en 2018 pour l'activité « Tennis » s'élève à huit cents (800 \$) dollars ;

Considérant que le conseil municipal doit choisir entre :

- La réparation de la clôture dont la dépense est estimée à cinq cent soixante-seize dollars (576 \$), taxes en sus ;

ou

- L'aménagement d'une surface (traçage de lignes) de Pickleball dont la dépense est estimée à cinq cents dollars (500 \$), taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter pour la réparation de la clôture d'un montant de cinq cent soixante-seize dollars (576 \$), taxes en sus auprès de la compagnie *Les entreprises Steeve Couture*, et de prévoir au budget 2019, l'aménagement de la surface de Pickleball.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

15. AIDE FINANCIÈRE :

15.1 OTJ

123449-09-2018 **Considérant** que le Comité de l'OTJ et la Municipalité travaillent en collaboration pour la réalisation de divers événements, projet d'infrastructures, d'activités récréatives, etc. ;

Considérant que pour l'année 2018, le comité de l'OTJ demande une aide financière à la municipalité de l'ordre de deux mille six cent soixante-quinze dollars (2 675\$) pour la réalisation des divers projets ;

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder l'aide financière demandée par le Comité de l'OTJ d'un montant de deux mille six cent soixante-quinze dollars (2 675\$) pour la réalisation au cours de l'année 2018 de divers projets.

15.2 PROGRAMME DES COUCHES LAVABLES

123450-09-2018 **Considérant** que le conseil juge opportun d'actualiser le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables ;

En conséquence, il est proposé par madame Myrienne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 122619-04-2016 et d'adopter le nouveau programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables suivant :

Pour obtenir le remboursement municipal d'un montant de 100 \$, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Résider sur le territoire de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre ;
- Le bébé doit être âgé de moins de six mois ;
- Faire l'achat d'un ensemble de couches lavables (minimum 18 couches ;

L'un des parents doit se présenter avec les documents suivants à la réception du bureau municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre :

- La facture originale de l'ensemble des couches lavables ;
- Une preuve de naissance de l'enfant ;
- Une preuve de résidence (compte ou reçu de taxes, bail, permis de conduire, etc. avec une adresse à Saint-Benoît-Labre) ;
- Une pièce d'identité avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, passeport).

Si l'ensemble de ces conditions sont respectées, la municipalité de Saint-Benoît-Labre fera parvenir un chèque au montant de 100 \$ pour financer une portion de l'achat des couches lavables.

16. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ENVOLUME : DEMANDE D'ÉTUDE – PROJET RELOCALISATION

123451-09-2018 **Considérant** que l'organisme sans but lucratif, Tréflé, a comme projet de construire un centre d'hébergement pour aînés sur les terrains appartenant à la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques et de changer l'affectation du bâtiment de l'église pour un multi-centre ;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant que les directeurs dudit organisme Tréflé désirent connaître l'intérêt de la municipalité à l'égard de la relocalisation de la bibliothèque municipale « L'Envolume » dans le futur multi-centre ;

Considérant qu'en vertu de la résolution 122821-10-2016, ledit organisme Tréflé devait déposer un plan d'affaires à la municipalité en vue d'un appui ;

Considérant que ledit plan d'affaires n'a pas encore été déposé à la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre le dépôt du plan d'affaires avant de se positionner sur la relocalisation de la bibliothèque municipale L'Envolume dans le futur multi-centre.

17. COORDONNATRICE EN LOISIRS ET CULTURE : FORMATIONS

123452-09-2018 **Considérant** que madame Marie-Soleil Gilbert, coordonnatrice en loisirs et culture désire s'inscrire à deux formations en ligne ayant pour titre :

- Stratégies du marketing Web : 95, taxes en sus;
- Facebook, un outil marketing pour votre entreprise – Avancé : 350, taxes en sus;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Gilbert à s'inscrire aux deux formations mentionnées en préambule.

18. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2018.

19. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jonathan Pépin, délégué à la Régie Intermunicipale, fait un compte-rendu du dernier conseil d'administration.

20. AUTRES ITEMS

Aucun item ne fut ajouté.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

123453-09-2018 **Il** est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 20 h 15.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Eric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ERIC ROUILLARD, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.